

ASSAINISSEMENT APPROPRIÉ EN ZONE RURALE

ETUDES DE ZONE

SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA MEUSE AVAL

ZONE TRANSITOIRE D'UPIGNY

COMMUNE DE : EGHEZEE

RAPPORT FINAL

ETUDE FINALISÉE PAR INASEP EN DATE DU 03/03/2014

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
1.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	3
1.2. METHODOLOGIE	3
2. PRESENTATION DE LA ZONE TRANSITOIRE.....	4
3. RELEVE ET ANALYSE DE L'EXISTANT.....	15
3.1. ANALYSE DU PCGE ET DU PASH.....	15
3.2. RELEVE DE L'EXISTANT	18
3.2.1 <i>Relevé des réseaux d'évacuation</i>	18
3.2.2. <i>Enquête auprès des particuliers</i>	20
3.3. ANALYSE DE L'EXISTANT	25
3.3.1. <i>Analyse de la nécessité de grouper</i>	25
3.3.2. <i>Analyse de l'opportunité de grouper</i>	25
3.3.3. <i>Analyse des contraintes de mise en place de SEI</i>	25
4. PROPOSITION DE SOLUTIONS	26
5. CONCLUSIONS.....	29

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La législation européenne, établissant un cadre pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau, prévoit l'obligation pour décembre 2015 d'atteindre un bon état qualitatif des masses d'eau (Directive 200/60/CE).

Afin d'atteindre cet objectif différents instruments ont été mis en œuvre dont les Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique qui ont été élaborés comme outil de planification et de représentation cartographique de l'assainissement. L'objet étant de définir les régimes d'assainissement dans les zones destinées à l'urbanisation aux plans de secteur.

Trois modes d'assainissement ont été ainsi définis, l'assainissement collectif, l'assainissement autonome et l'assainissement transitoire. Pour les zones situées en assainissement transitoire, les modes d'assainissement n'ont pas encore été arrêtés définitivement mais sont destinés à évoluer vers l'assainissement collectif ou autonome (entièvement ou partiellement).

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la finalisation du PASH et de la détermination définitive du mode d'assainissement (autonome ou collectif) d'une zone transitoire.

1.2. METHODOLOGIE

Ces études sont réalisées en trois phases :

1. Le relevé de l'existant ;
2. L'analyse de l'existant ;
3. Des propositions de solutions.

Le relevé de l'existant comprend deux volets : une enquête auprès des particuliers et un relevé des réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux claires.

L'analyse de l'existant comporte : d'une part, l'évaluation de l'opportunité et de la nécessité de grouper les habitations en vue de l'assainissement de leurs eaux usées et, d'autre part, l'analyse des contraintes générées par l'installation d'un système d'épuration à la parcelle.

Sur base du relevé et de l'analyse de l'existant, une ou plusieurs solutions sont étudiées pour répondre à l'objectif de la qualité des eaux de la zone étudiée. Chaque solution fait ensuite l'objet d'une analyse technique et financière.

Ces études sont réalisées par les organismes d'assainissement agréés (OAA) ; elles sont financées et supervisées par la SPGE.

2. PRÉSENTATION DE LA ZONE TRANSITOIRE

La présente étude porte sur la zone d'assainissement du village d'Upigny, faisant partie de la commune d'Eghezée.

La figure 1 localise la zone d'étude dans son contexte régional.

A l'échelle communale, la zone d'assainissement d'Upigny est localisée en zone centrale comme l'indique l'extrait de l'assemblage des cartes IGN à l'échelle 1/100.000^{ème} repris en figure 2.

Les cartographies ci-après localisent les limites de la zone d'assainissement concernée sur un extrait de la carte IGN au 1/10.000^{ème} (figure 3) et une prise de vue aérienne au 1/7.500^{ème} (figure 4).

La zone d'assainissement d'Upigny est reprise en zone d'habitat à caractère rural comme l'indique la figure 5 illustrant le plan de secteur local.

Sur le plan des principes d'assainissement, comme l'indique l'extrait du PASH repris en figure 6 (échelle 1/10.000^{ème}), la zone d'assainissement de Upigny est caractérisé par :

- de l'assainissement transitoire pour la totalité soit 29,2 ha
- de l'assainissement autonome pour 0 ha

Les figures 7 et 8 présentent respectivement la carte des aléas d'inondation locale et la carte d'aptitude à l'infiltration.

Enfin la figure 9 localise les voiries de la zone d'étude et illustre le contexte bâti du village d'Upigny.

Au niveau de la sensibilité environnementale de la zone d'étude, on signalera que le village d'Upigny est repris en zone vulnérable (PGDA).

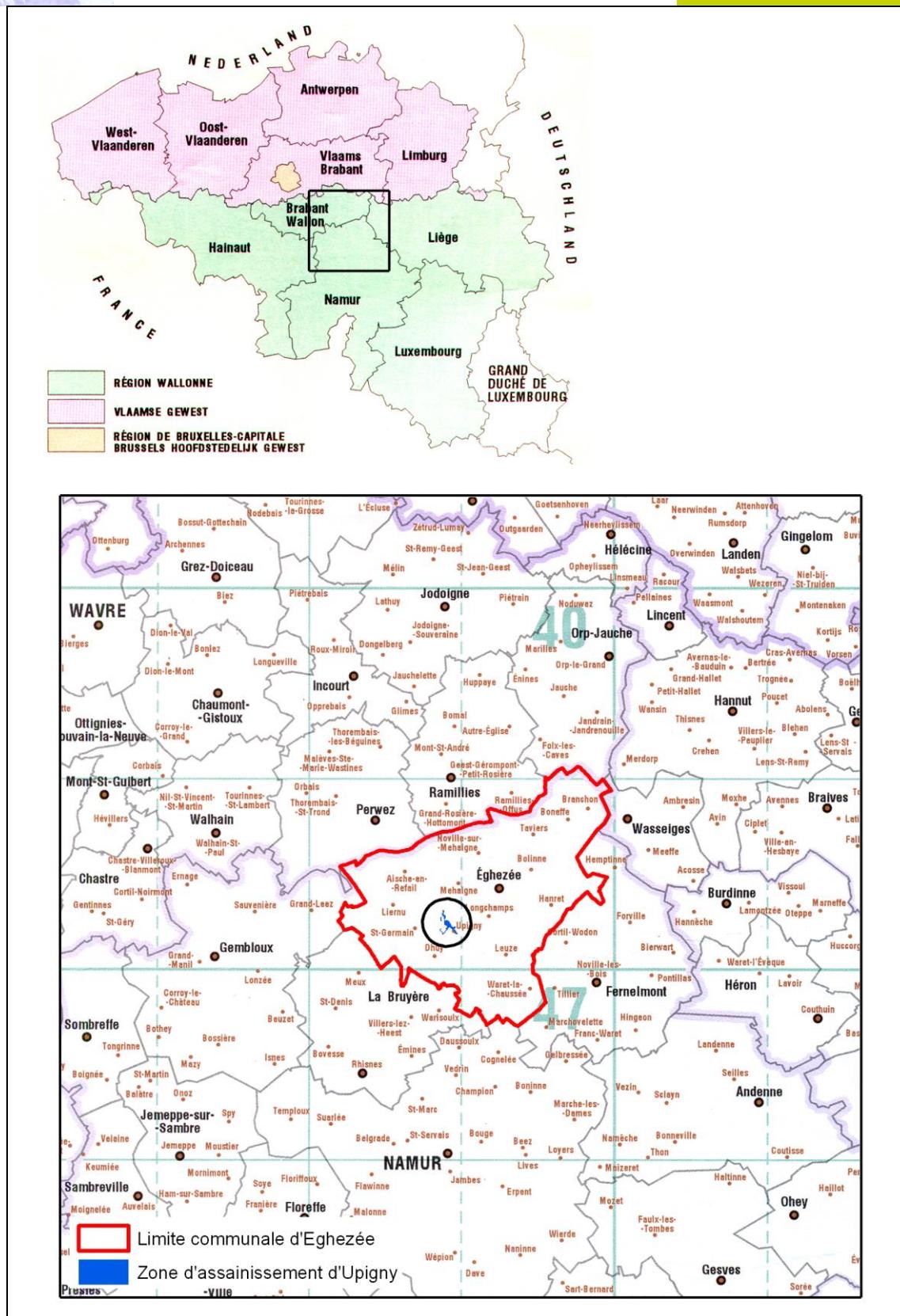


Figure 1 : Localisation de la zone d'assainissement d'Upigny à l'échelle régionale

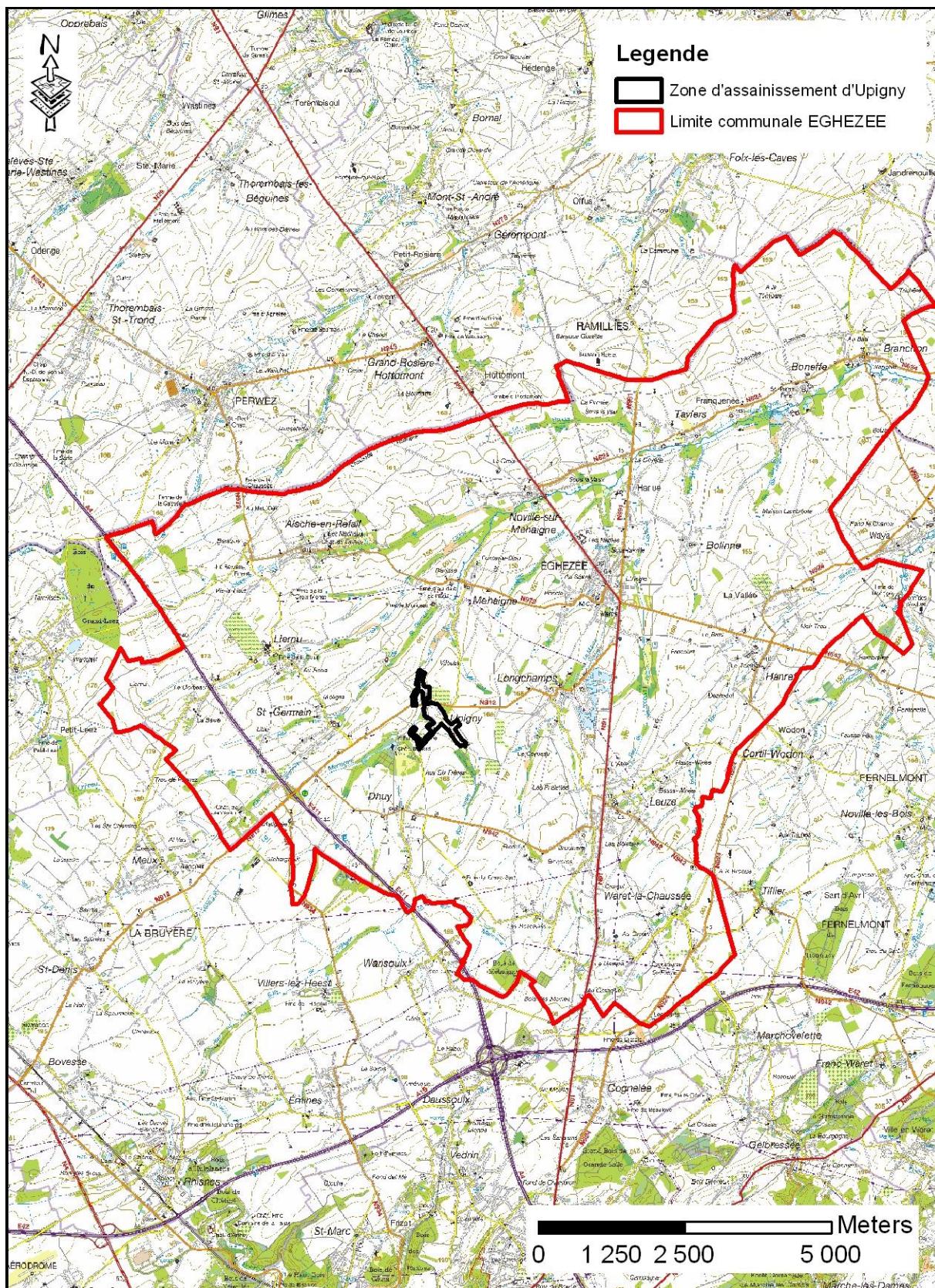


Figure 2 : Localisation de la zone d'assainissement d'Upigny à l'échelle 1/100.000^{eme}

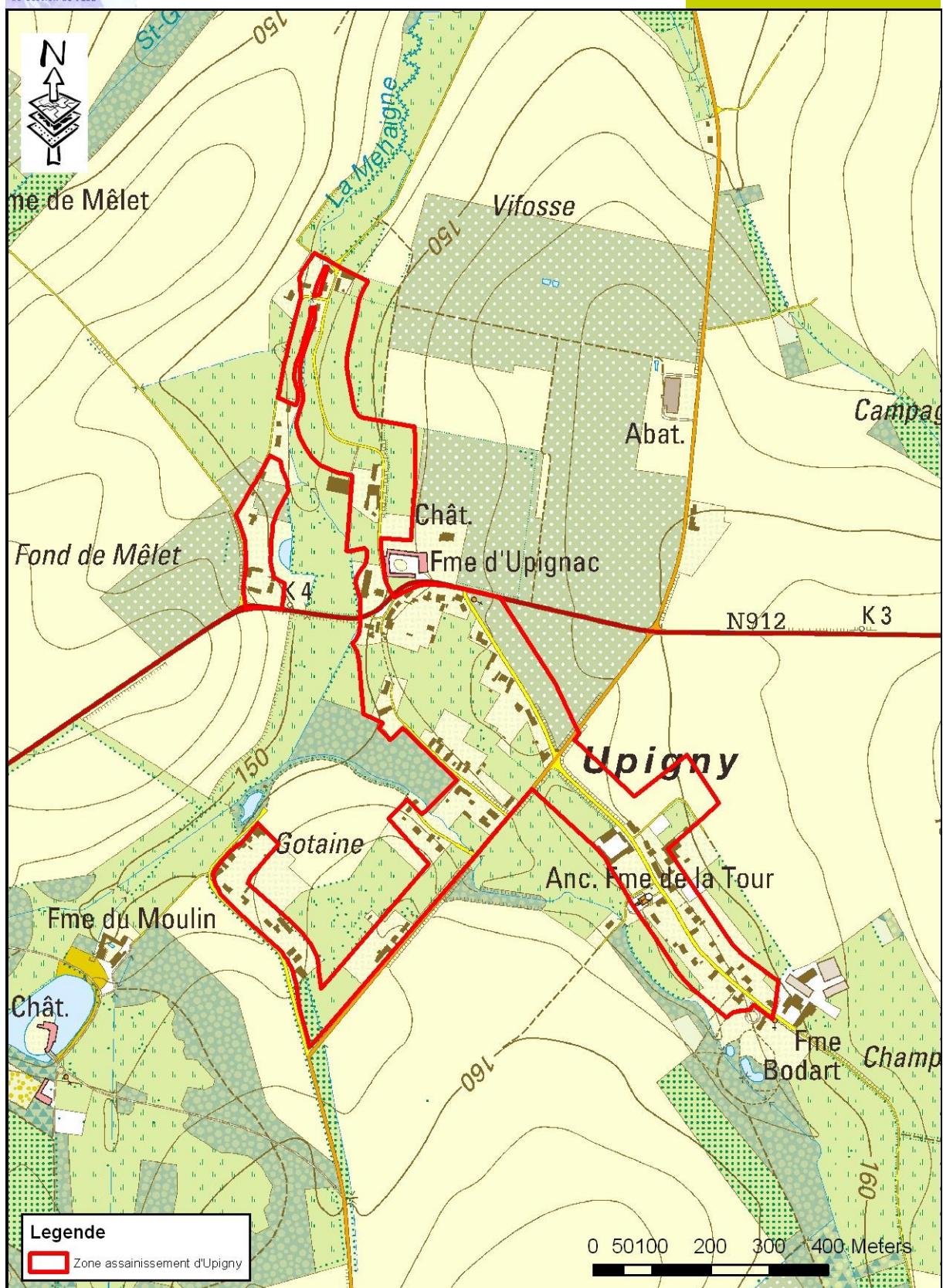


Figure 3 : Localisation de la zone d'assainissement d'Upigny sur la carte IGN à l'échelle au 1/10.000ème



Figure 4 : Localisation de la zone d'assainissement d'Upigny sur vue aérienne à l'échelle au 1/7.500ème

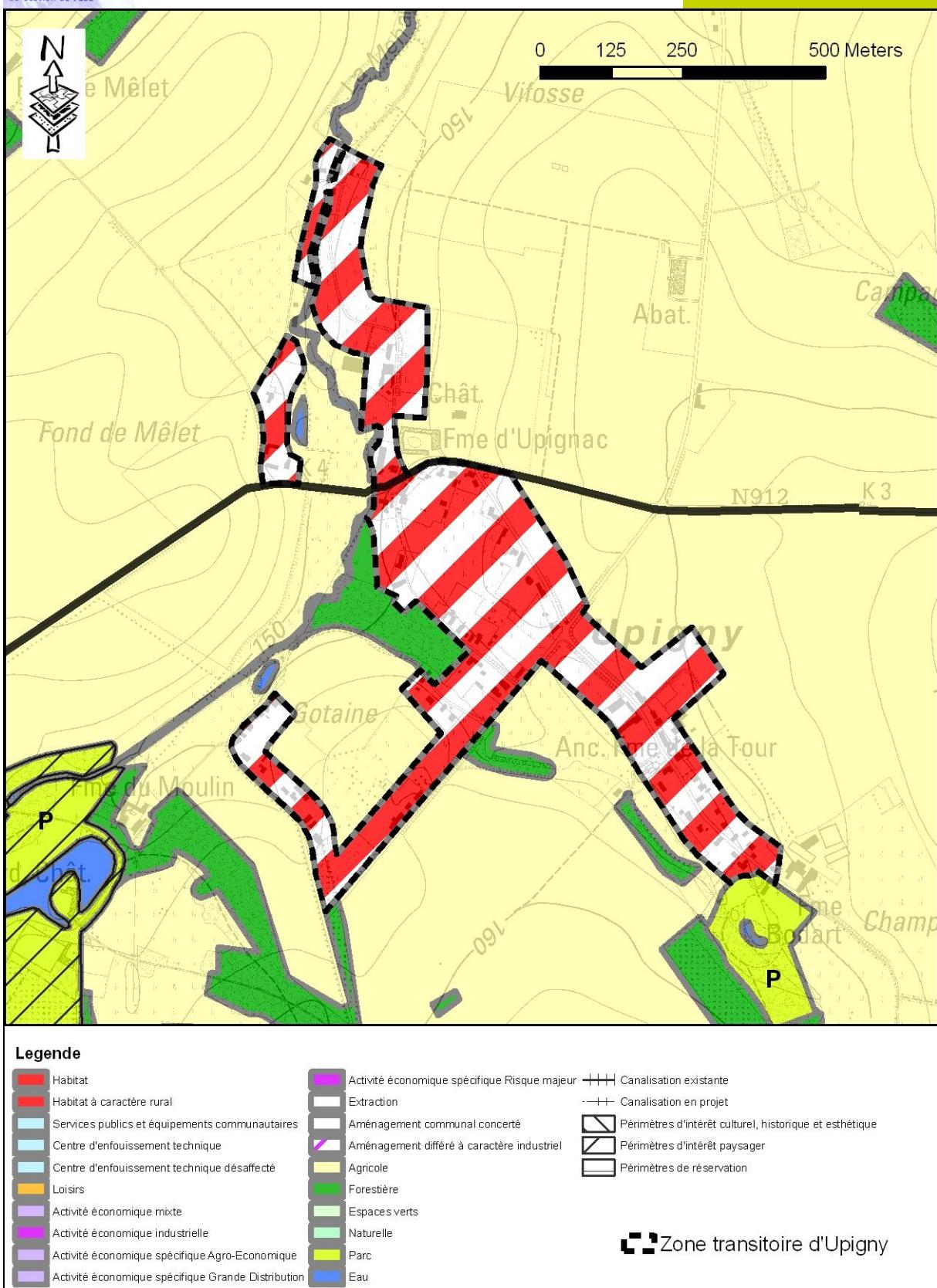


Figure 5: Localisation de la zone d'assainissement d'Upigny sur le plan de secteur à l'échelle au 1/10.000ème (source SPW)

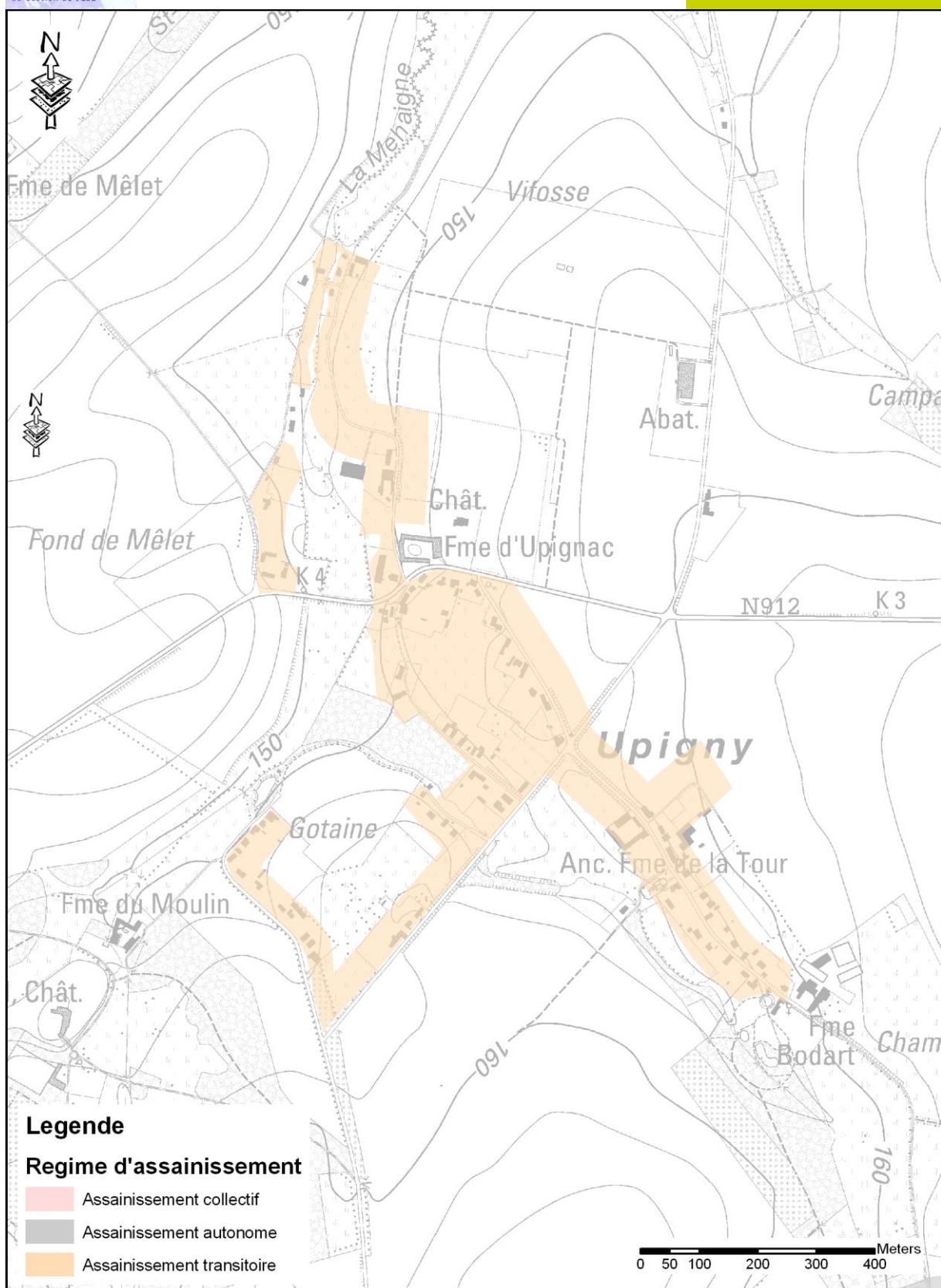


Figure 6: Localisation de la zone d'assainissement d'Upigny sur le PASH à l'échelle au 1/10.000ème

Sur le plan de la cartographie des risques d'inondation élaborée dans le cadre du Plan Pluies mis en place par le Gouvernement wallon en date du 9 janvier 2003, on distingue trois types d'aléas (1), à savoir :

- une valeur d'aléa élevée (couleur rouge sur la carte): avec une période retour des crues inférieure à 25 ans et une submersion pouvant dépasser 130 cm ;
- une valeur d'aléa moyenne (couleur orange sur la carte) : avec une période de retour des crues comprise entre 25 et 50 ans et une submersion généralement comprise entre 30 et 130 cm ;
- une valeur d'aléa faible (couleur jaune sur la carte): avec une période de retour des crues supérieure à 50 ans et une submersion maximale de 130 cm.

On ajoutera qu'elle n'inclut pas les risques d'inondations catastrophiques liées à un accident survenu sur un réseau d'égouttage, un barrage ou autres ouvrages hydrologiques. Elle ne concerne pas non plus les inondations liées à des remontées de nappes phréatiques.

Des informations récoltées sur le site de la DGARNE et émanant de la Cellule Spécifique Permanente du Centre de Recherches et d'Expertises en Sciences de l'Environnement appliquées au Domaine de l'Eau (Crescendeau-Aquapôle) mis en place par le Service Public de Wallonie, il ressort que la majorité de la zone d'assainissement d'Upigny est caractérisée par aucune valeur d'aléas d'inondation. Quelques portions de la zone urbanisée d'Upigny sont reprise en valeur d'aléas faible à élevée.

L'étude devra tenir compte de ce paramètre dans le cadre du choix du site d'implantation d'une station d'épuration, station de pompage ou égouttage dans l'éventualité où un mode assainissement collectif serait retenu.

En ce qui concerne la perméabilité des sols, selon la cartographie de l'aptitude à l'infiltration (données Fusagx, classe d'évacuation du sol), lorsqu'ils sont cartographiés, les terrains de la zone d'assainissement d'Upigny sous étude présentent une aptitude bonne à l'infiltration sauf les zones longeant une eau de surface présentant une inaptitude à l'infiltration du à la faible épaisseur de sol.

¹ La définition exacte des valeurs d'aléas d'inondation reprend également des situations intermédiaires combinant les périodes de retour et les hauteurs de submersion. Elles ne sont pas reprises de manière exhaustive dans les définitions données par soucis de simplification.

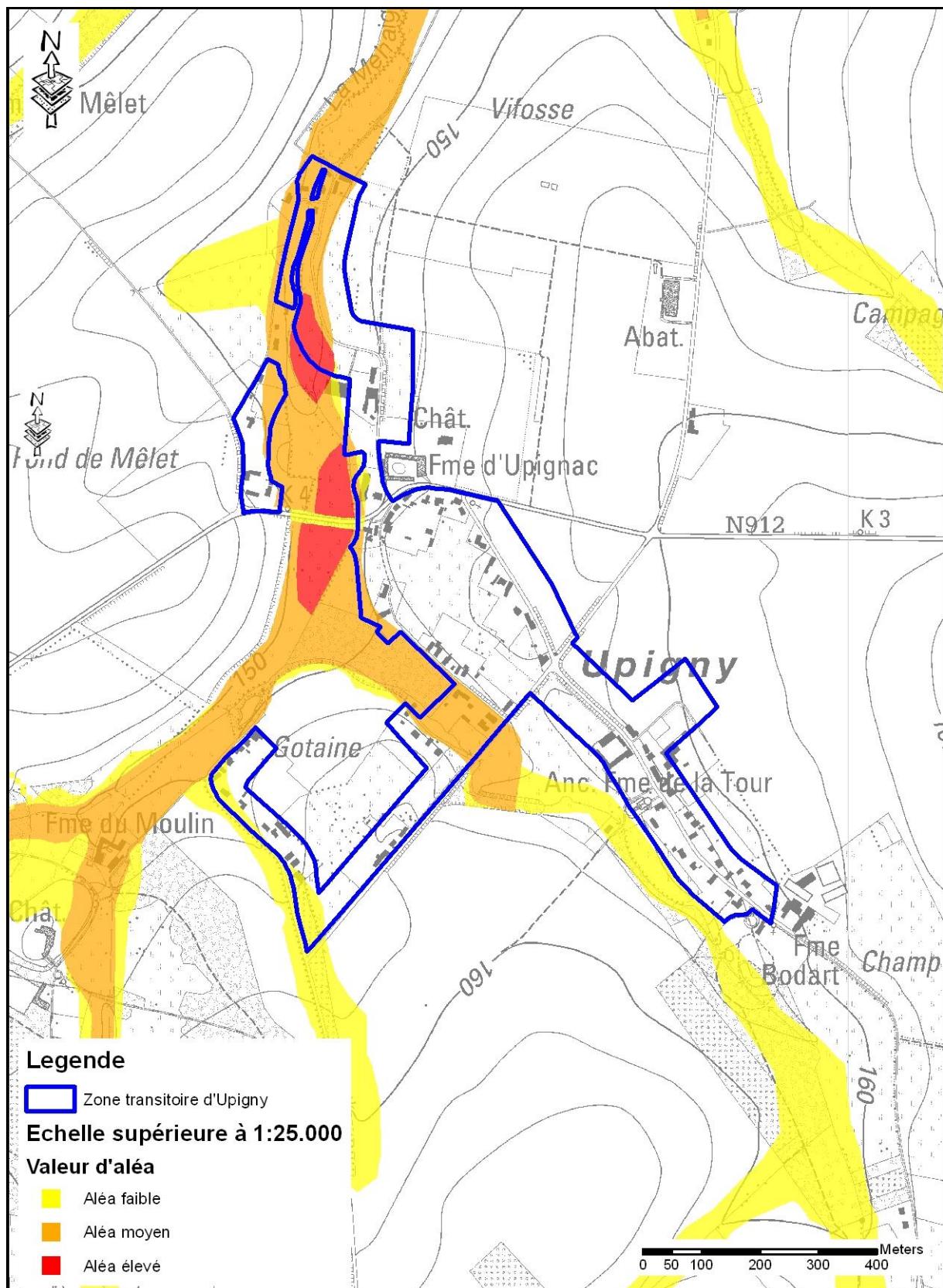


Figure 7 : Localisation de la zone d'assainissement de Upigny sur un extrait de la carte des aléas d'inondation au 1/10.000^{ème}

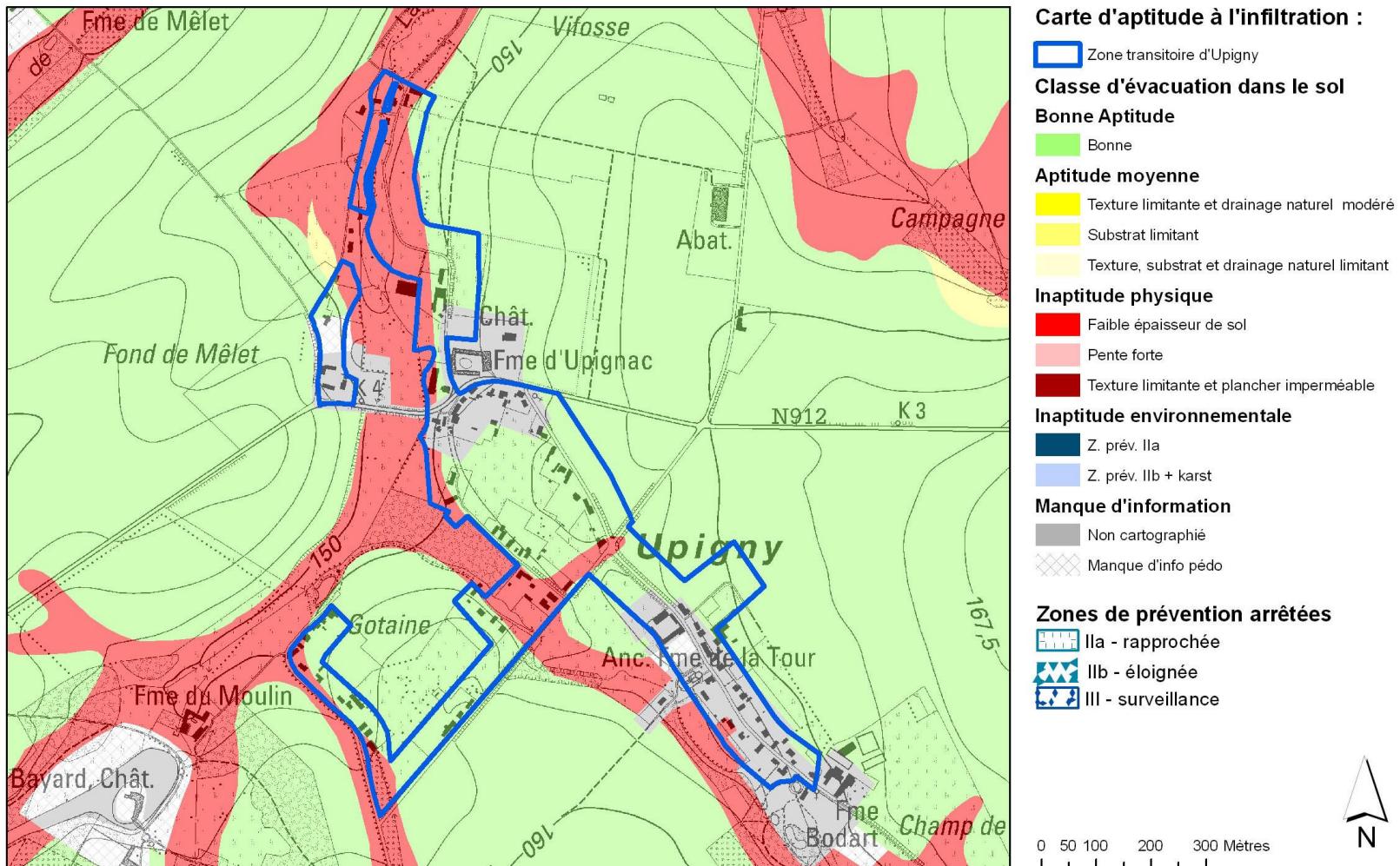


Figure 8 : Carte d'aptitude à l'infiltration (échelle adaptée)

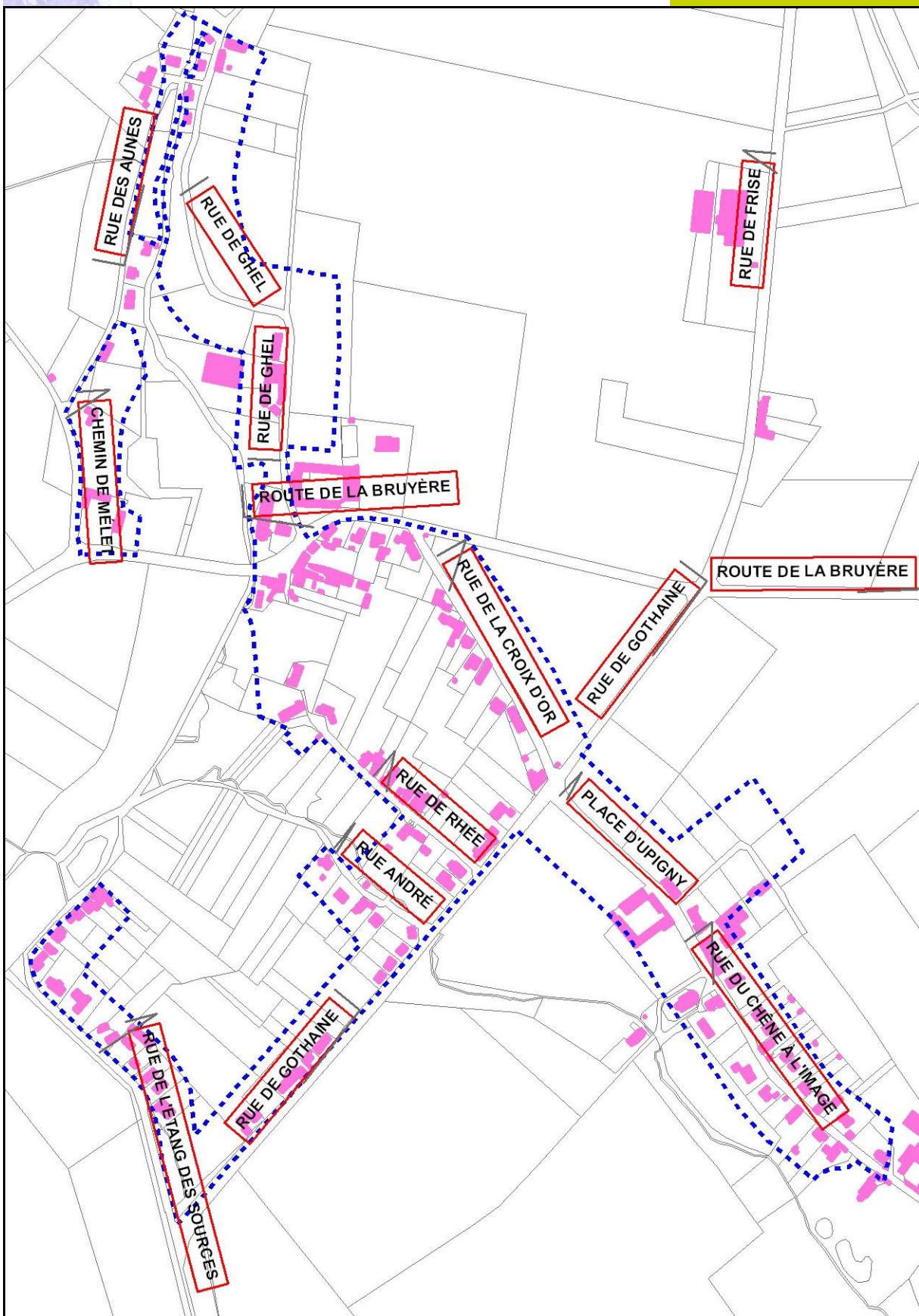


Figure 9 : Dénomination des rues et contexte bâti (échelle adaptée)

3. RELEVÉ ET ANALYSE DE L'EXISTANT

Le relevé et l'analyse de l'existant a été réalisé en deux phases :

- Relevé de l'existant ;
- Analyse de l'existant ;

Le relevé de l'existant comprend deux volets : un relevé des réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux claires et une enquête auprès des particuliers.

L'analyse de l'existant comporte : d'une part, l'évaluation de l'opportunité et de la nécessité de grouper les habitations en vue de l'assainissement de leurs eaux usées et, d'autre part, l'analyse des contraintes générées par l'installation d'un système d'épuration à la parcelle.

Sur base du relevé et de l'analyse de l'existant, une ou plusieurs solutions sont étudiées pour répondre à l'objectif de la qualité des eaux de la zone étudiée. Au besoin, chaque solution fait ensuite l'objet d'une analyse technique et financière.

3.1. ANALYSE DU PCGE ET DU PASH

La figure ci-après localise la zone d'assainissement d'Upigny sur un extrait du PCGE.

Comme le montre la figure 10 ci-après, le PCGE prévoyait l'assainissement collectif du village sauf en ce qui concerne la petite zone urbanisable excentrée du Chemin de Mellet (reprise en assainissement individuel).

Sans entrer dans les détails, le réseau d'égouttage existant (traits noirs) était relativement partiel et limité (rues du Chêne à l'image, de la croix d'Or, de Ghel et route de la Bruyère). Une part non négligeable des canalisations restaient donc à construire.

Un collecteur était envisagé le long de la Mehaigne et du ruisseau de Saint-André. Les eaux usées produites au droit du village d'Upigny étaient traitées à plusieurs kilomètres en aval dans la station de Noville-sur-Mehaigne au même titre que les eaux usées du village de Mehaigne.

La figure 11 localise la zone d'étude sur un extrait du Plan d'assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) à l'échelle adaptée. La zone urbanisables d'Upigny y est caractérisée par le mode de l'assainissement transitoire.

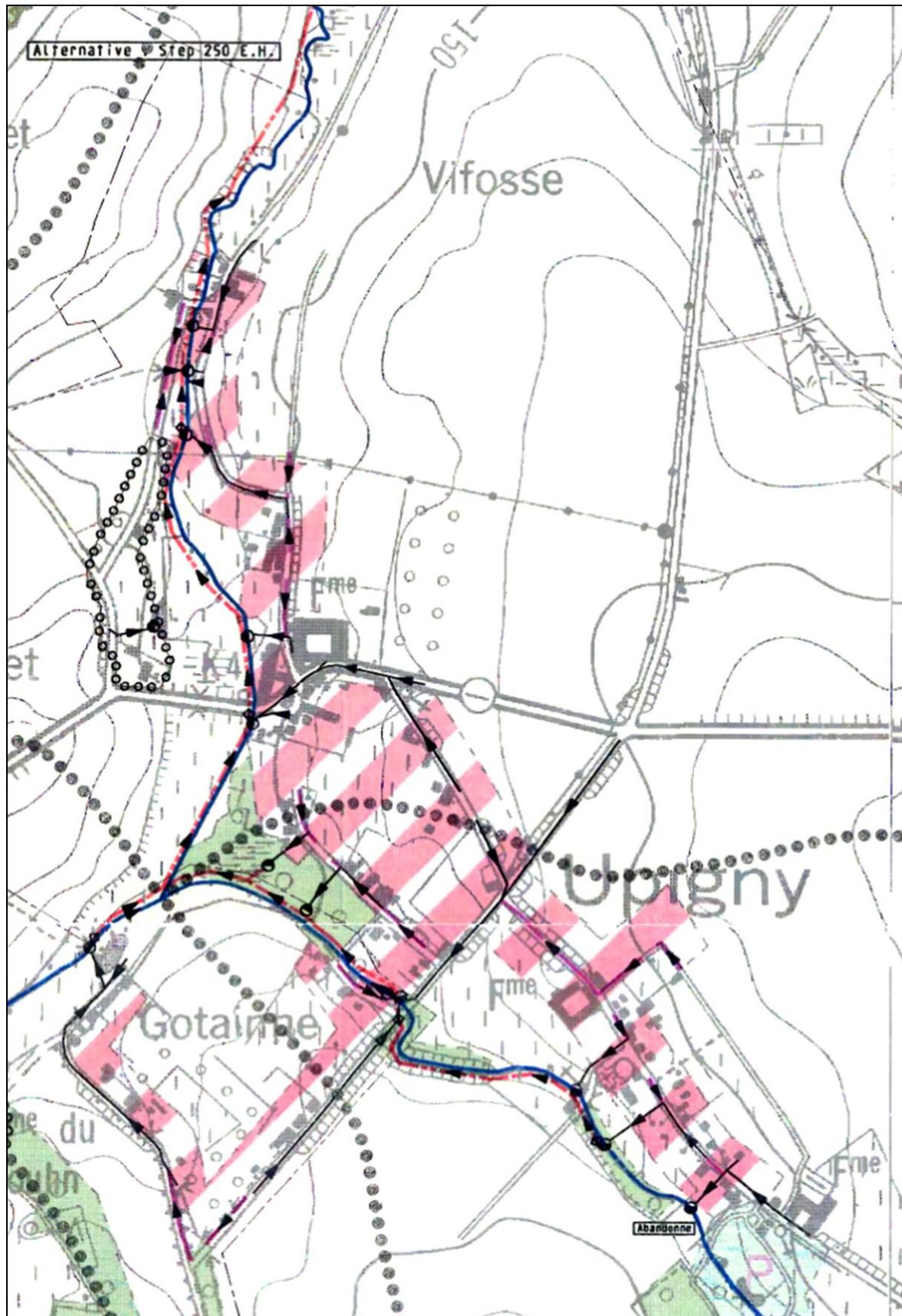


Figure 10 : Extrait du PCGE à l'échelle adaptée

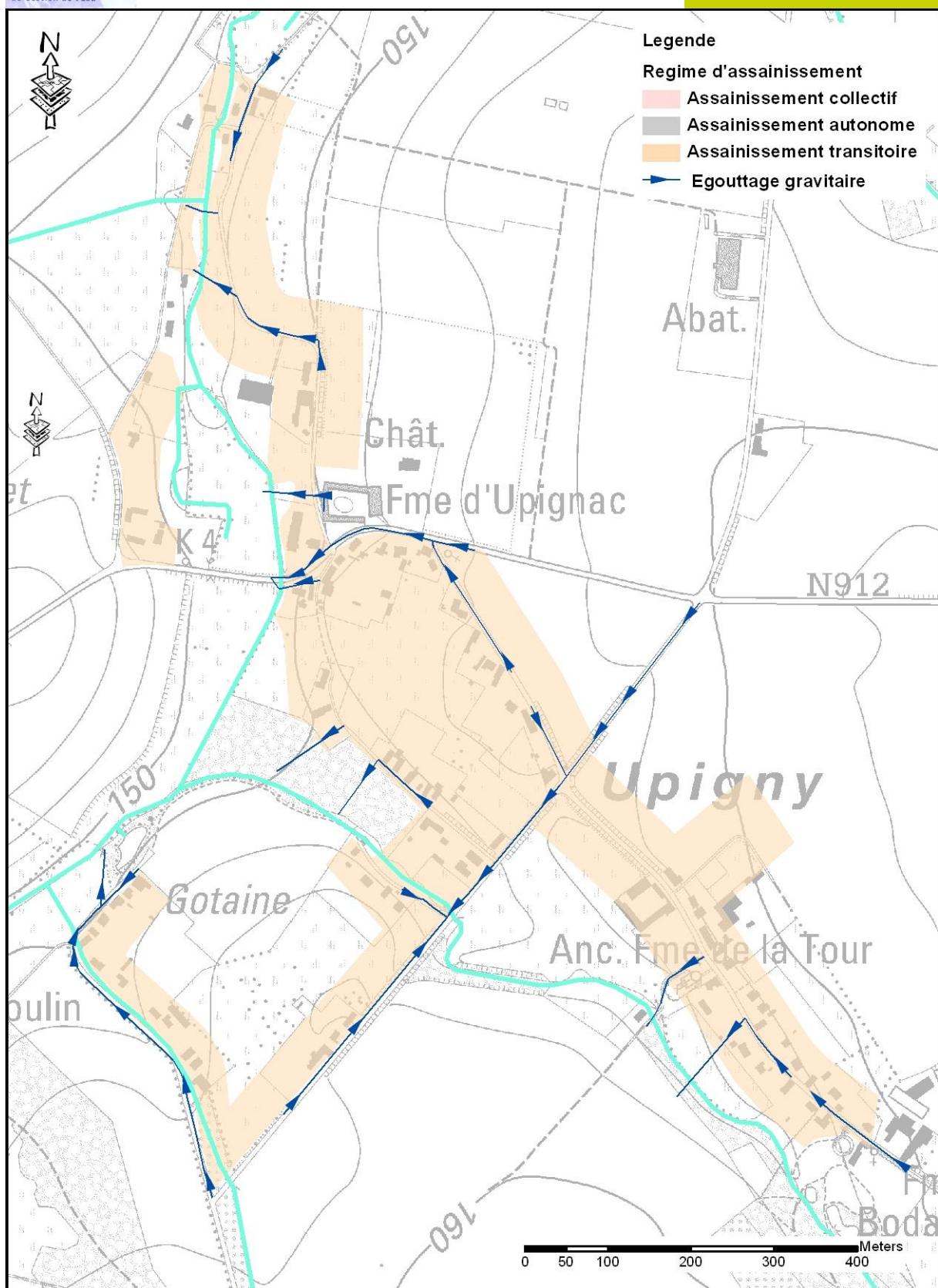


Figure 11 : Localisation de l'agglomération d'assainissement d'Upigny sur le PASH à l'échelle adaptée

3.2. RELEVE DE L'EXISTANT

3.2.1 Relevé des réseaux d'évacuation

Les informations sur l'égouttage existant sont issues de la consultation de documents, de contacts avec le service travaux de l'entité et des visites des lieux (contacts avec riverains, validation dans le cadre de l'étude de zone).

Au niveau de l'étude visuelle des tronçons d'égouttage, pour les portions plus anciennes, peu ou pas de chambres de visite sont aisément accessibles. Bien souvent l'existence d'une conduite est validée par la présence d'avaloirs par exemple. Ce phénomène est observé au niveau de la portion Nord de la Rue de la Croix d'Or ou de la rue du Chêne à l'Image.

Les rues de Gothaine et du Château Bayard sont équipées d'un égouttage en béton de 300 ou 400 mm de diamètre, unitaire, cohérent en bonne état. On notera toutefois la présence de sédimentations au niveau du rejet en ruisseau, au milieu de la rue de Gothaine, traces qui ne semblent pas porter atteinte au bon écoulement des eaux.

L'extrémité Sud-Ouest de la zone d'étude (portion sud-ouest de la rue Gothaine et rue du Château Bayard) présente un égouttage de qualité véhiculant toutefois des eaux claires parasites provenant du réseau hydrographique de surface.

La rue de Rhée est partiellement égouttée (absence de chambre de visite). En portion terminale, les eaux usées collectées sont évacuées vers le réseau hydrographique par le biais de conduite de faible diamètre et d'un fossé à ciel ouvert.

La zone nord de la zone d'assainissement d'Upigny est ponctuellement équipée de portion de réseau disparate et dont les caractéristiques n'ont pu être validées de visu.

La carte reprise en figure 12 ci-après synthétise les données pertinentes quant aux caractéristiques de l'égouttage. Parmi ces informations, on notera ou rappellera :

- Rue de Gothaine et rue du Château Bayard : réseau principal en conduites 600/400 béton en bon état, assez profond, sans sédimentation et sans disjonction, entrée d'eau claire parasite non négligeable.
- Rue Gothaine, un lotissement est en cours et des travaux de pose de conduite béton 400 sont prévus.
- Route de la Bruyère : conduite du MET (DGO1) sans facilité d'accès.
- Place d'Upigny, rue du Chêne à l'Image, Rue de Gothaine (portion Nord-Est) : absences d'eaux claires parasites

La figure 12 localise donc les tronçons existants, les parties d'égouts visionnées lors de la visite de terrain ainsi que certaines photos ou les informations pertinentes.

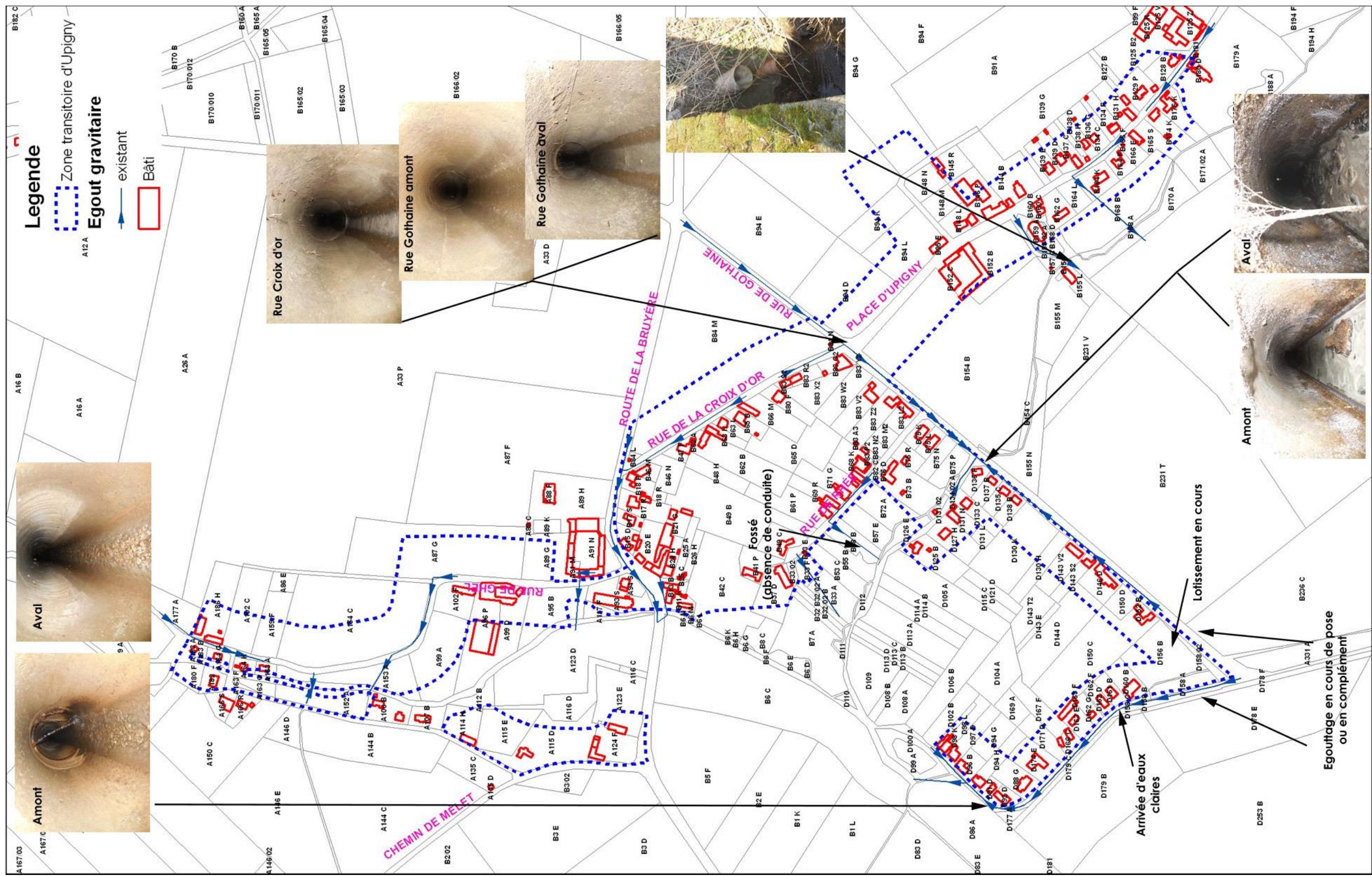


Figure 12 : Tronçons d'égouts étudiés, synthèses des informations pertinentes et de l'égouttage existant

3.2.2. Enquête auprès des particuliers

3.2.2.1 Enquête à la parcelle

Cette enquête a été réalisée en novembre 2013 et de type porte à porte.

Récapitulatif relatif déroulement de cette enquête :

Nombre d'habitation visitée : 100

Nombre total de réponses : 53

Taux de retour d'information : 53/100 = 53%

Principales informations recueillies :

Le tableau ci après fait partie intégrante de l'enquête et résume l'information demandée.

TYPES D'EAU	EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT	LOCALISATION DES EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT	EVACUATION
Eaux grises (cuisine, lessive et salle de bains)	<input type="checkbox"/> Aucun équipement <input type="checkbox"/> Dégraisseur <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Fosse septique et dégraisseur <input type="checkbox"/> Système d'épuration individuelle <input type="checkbox"/> Autre (à préciser:) <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Devant le bâtiment <input type="checkbox"/> Derrière le bâtiment <input type="checkbox"/> Sur le côté du bâtiment <input type="checkbox"/> Sous le bâtiment <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Egout <input type="checkbox"/> Ruisseau ou étang <input type="checkbox"/> Drains de dispersion dans le sol <input type="checkbox"/> Fossé ou rigole <input type="checkbox"/> Puits perdant <input type="checkbox"/> Autre (à préciser:) <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Eaux noires (WC)	<input type="checkbox"/> Aucun équipement <input type="checkbox"/> Dégraisseur <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Système d'épuration individuelle <input type="checkbox"/> Autre (à préciser:) <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Devant le bâtiment <input type="checkbox"/> Derrière le bâtiment <input type="checkbox"/> Sur le côté du bâtiment <input type="checkbox"/> Sous le bâtiment <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Egout <input type="checkbox"/> Ruisseau ou étang <input type="checkbox"/> Drains de dispersion dans le sol <input type="checkbox"/> Fossé ou rigole <input type="checkbox"/> Puits perdant <input type="checkbox"/> Autre (à préciser:) <input type="checkbox"/> Ne sait pas

Le tableau ci-dessous est accompagné d'un schéma d'implantation de l'habitation et des ouvrages d'assainissement existants.

3.2.2.2 Analyse de l'enquête à la parcelle

Les résultats de l'enquête à la parcelle sont interprétés sur trois bases cartographiques reprises en pages suivantes, à savoir :

- CARTE 1 - Situation et modes d'évacuation des eaux usées (grises et noires) (figure 13)
- CARTE 2 - Equipements de traitement et modes d'évacuation des eaux usées (figure 14)
- CARTE 3 - Raccordement à une canalisation (figure 15)

Situation et modes d'évacuation des eaux usées (grises et noires)

Cette cartographie corrobore logiquement la cartographie de l'égouttage existant.

Pour la zone urbanisée d'Upigny implanté au Sud de la N912 (Route de la Bruyère), la majorité des habitations sondées est raccordée. On peut estimer le taux de raccordement pour cette partie du village est d'au moins de 70% (30 raccordement déclarés/43 habitations questionnées).

Pour la partie Nord, peu d'équipements sont présents. Certaines habitations déclarent y être raccordées.

Pour les habitations sans équipement en voirie, les rejets sont plutôt de type rejets en ruisseau ou fossé même si quelques puits perdants sont mentionnés.

Equipement de traitement et mode d'évacuation des eaux usées

La majorité des habitations traite leurs eaux usées par le biais d'une fosse septique ou fosse septique partielle (45 habitations) ; 13 disposent d'une fosse septique totale et 13 d'une partielle.

En ce qui concerne les quartiers de la zone sous étude, cette situation atteste d'un habitat relativement espacé (entre chaque maison ou de la voirie publique) et disposant d'un espace suffisant.

Parmi les 53 formulaires analysés, aucune habitation n'est équipée d'un système d'épuration individuel. Cependant, de la visite de terrain, quelques habitations de la rue Gothaine (n°33, 35, 37) semblent disposer d'un SEI.

Raccordement à une canalisation

Trente-deux habitations sont raccordées à l'égouttage (essentiellement en partie Sud de la zone d'étude).

8 habitations déclarent une raccordabilité possible.

10 habitations déclarent une raccordabilité inconnue.

On retrouve logiquement les mêmes habitations raccordées que celles présentées sur les premières cartes (modes d'évacuation).

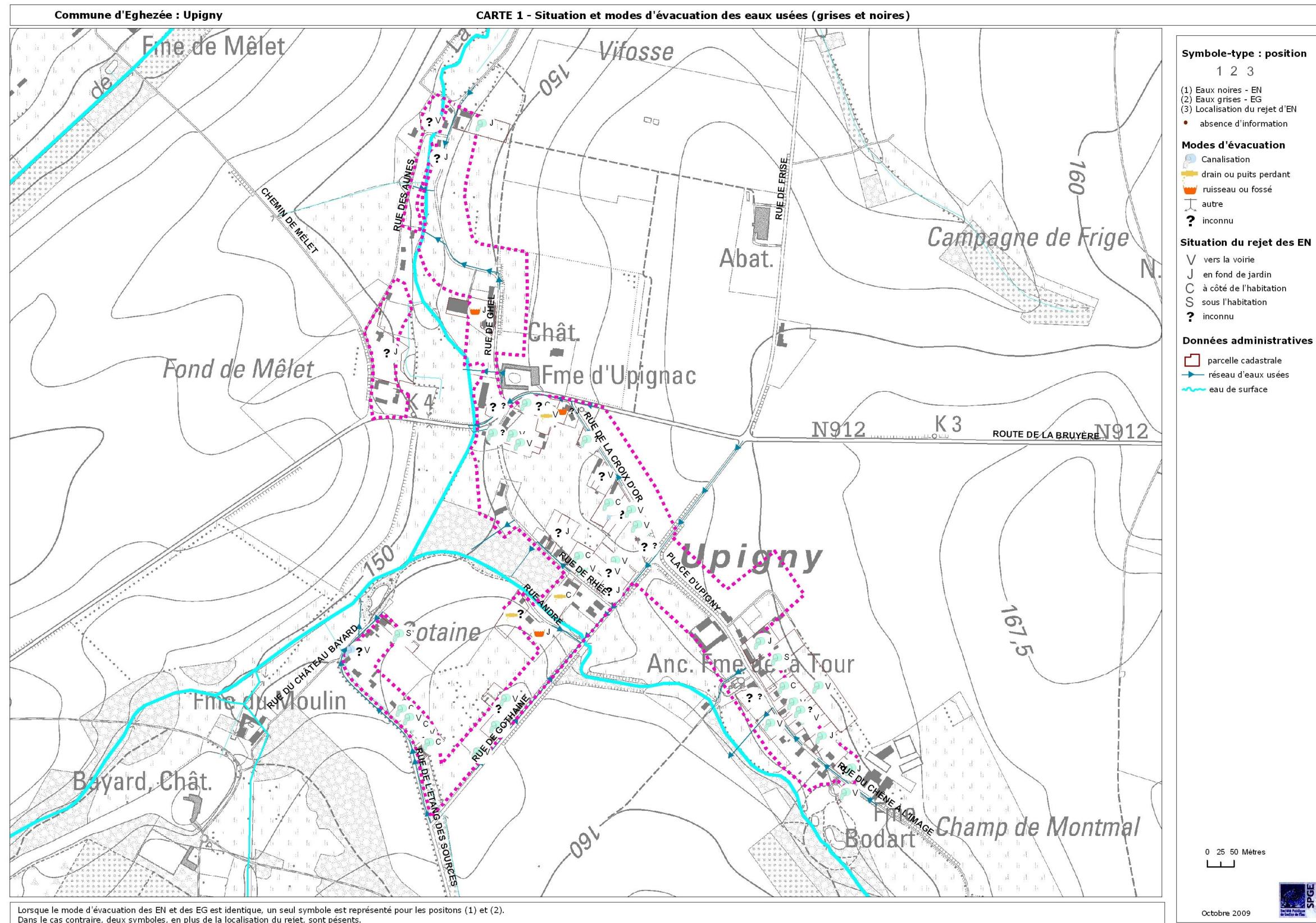


Figure 13 : Situation et mode d'évacuation des eaux usées

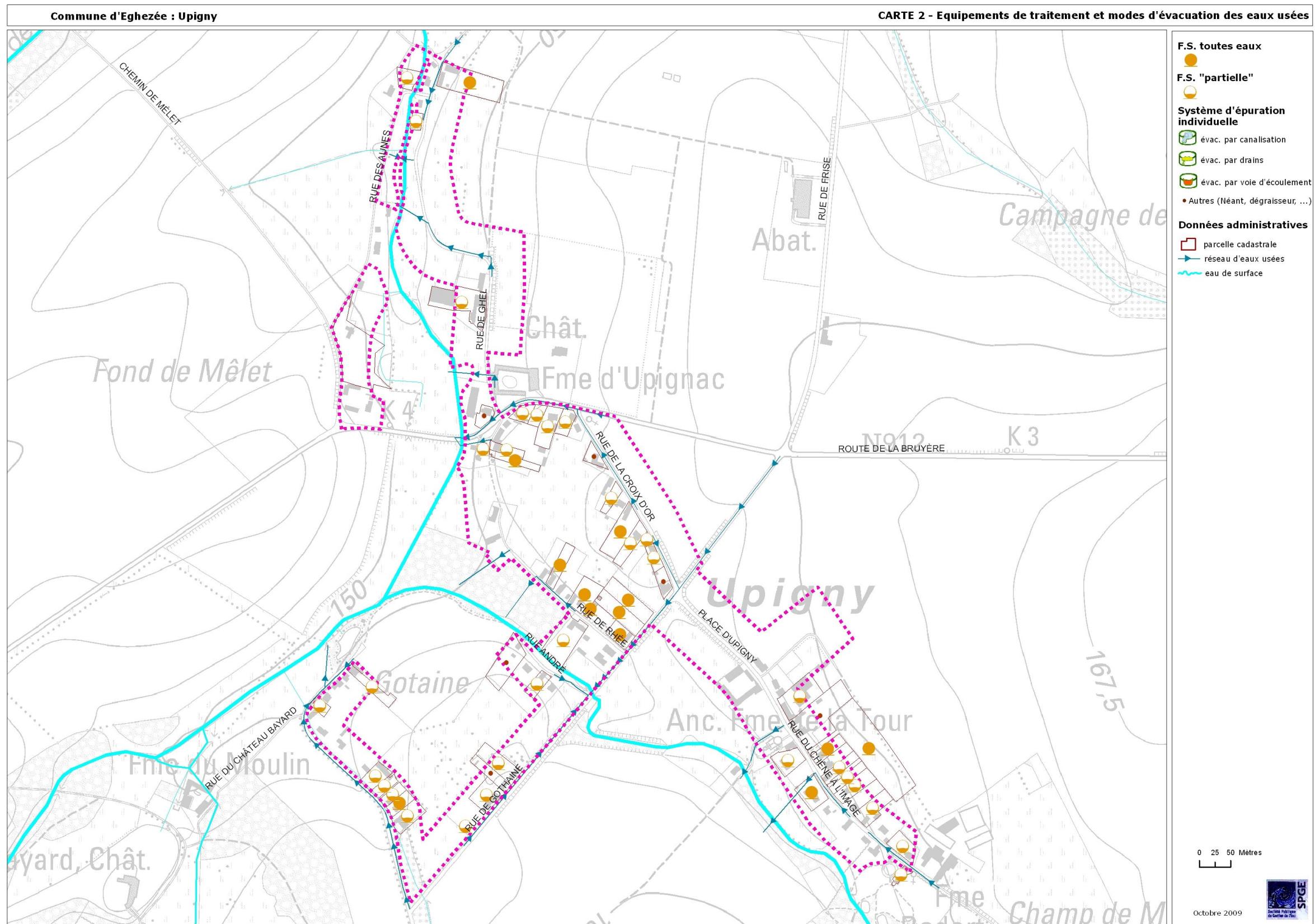


Figure 14 : Equipements de traitement et modes d'évacuation des eaux usées

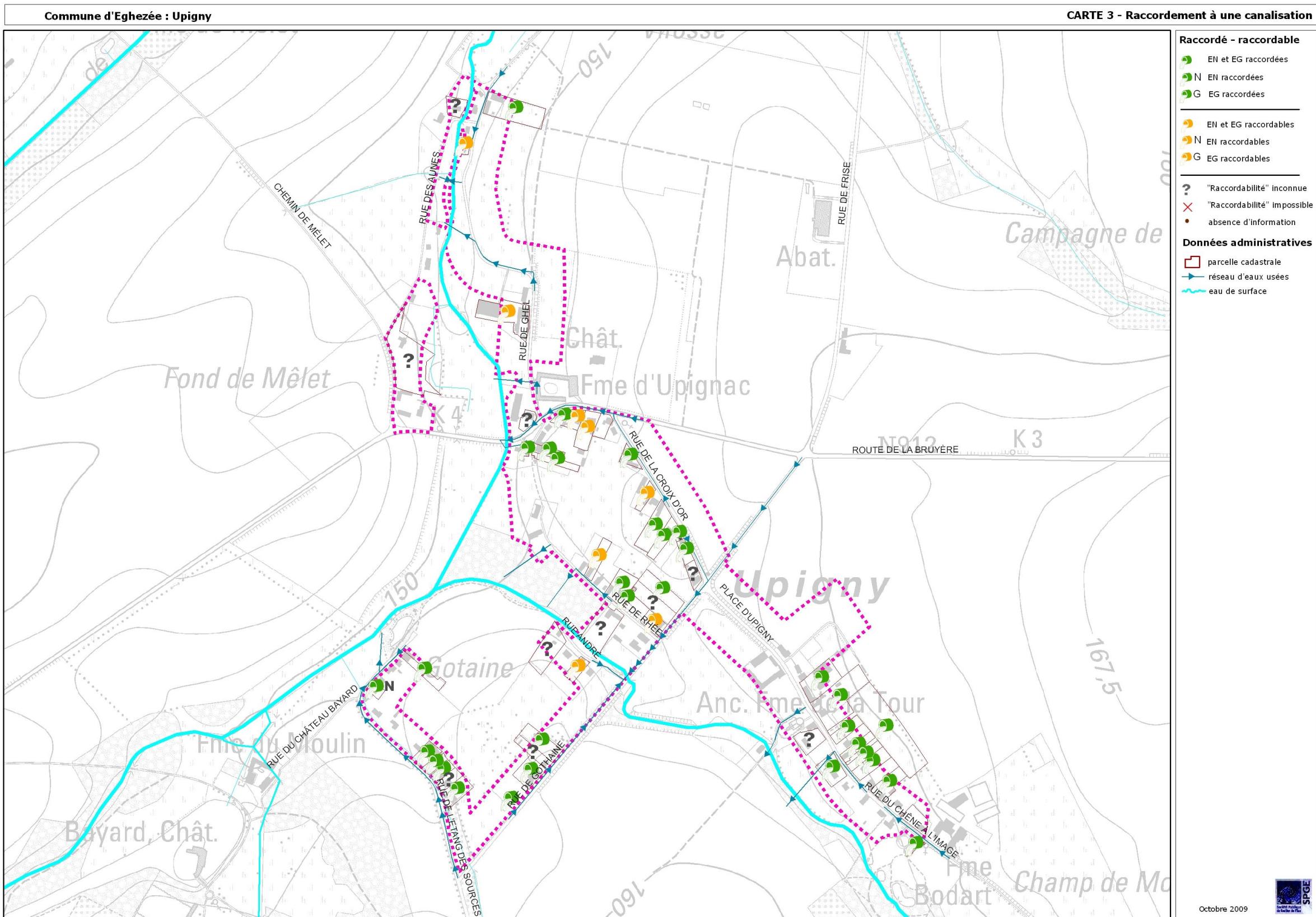


Figure 15 : Raccordement à une canalisation

3.3. ANALYSE DE L'EXISTANT

3.3.1. Analyse de la nécessité de grouper

Pour la zone d'assainissement transitoire d'Upigny, au vu :

- De l'habitat rural relativement espacé;
- Des zones de recul des habitations par rapport à la voirie;
- De l'habitat plutôt de type « 4 façades » sauf au niveau des habitations du centre du village;
- De présence de zones de jardin où l'infiltration est déjà organisée et/ou possible;
- Des zones réduites où l'infiltration semble limitante;
- Des capacités d'infiltration bonne pour certaines parties du village disposant des espaces nécessaires;
- De la présence d'une eau de surface en bordure de certaines parcelles;

Sur base de la situation de terrain, il n'est pas nécessaire de grouper

3.3.2. Analyse de l'opportunité de grouper

Pour la zone d'assainissement transitoire d'Upigny, au vu :

- Du très faible taux de présence de SEI;
- Du taux d'équipement de conduite élevée en zone Sud et peu élevé en zone Nord (par rapport à la route de la Bruyère ou N912);
- Des raccordabilités élevées en zone Sud et peu élevé en zone Nord;

Sur base de la situation de terrain, il est opportun de grouper le quartier Sud d'Upigny et peu opportun de grouper le quartier Nord.

3.3.3. Analyse des contraintes de mise en place de SEI

Pour la zone d'assainissement transitoire d'Upigny, au vu :

- De l'habitat rural relativement espacé;
- Des zones de recul des habitations par rapport à la voirie;
- De la présence de nombreuses fosses septiques attestant de la possibilité de placement de SEI;
- De l'habitat plutôt de type « 4 façades » sauf au niveau du centre du village;
- De présence de zones de jardin;

Aucune contrainte particulière n'est identifiée pour l'agglomération transitoire d'Upigny sauf ponctuellement ou des manques d'espace privé pourraient rendre difficile l'installation d'un SEI.

4. PROPOSITION DE SOLUTIONS

De l'analyse des éléments ci-avant, il apparait difficile de trouver une solution d'assainissement collective pour la zone transitoire d'Upigny.

En effet, le contexte bâti, les équipements présents (qualité, caractéristiques, raccordement) identifient clairement deux zones d'assainissement distinctes, à savoir la partie Nord de la zone transitoire sous étude et la partie Sud, ces deux zones étant séparées par la route de la Bruyère ou N912.

Aussi, chaque zone ci-avant nécessite sa solution optimale.

De ce fait, nous proposons l'analyse des deux solutions suivantes :

- l'assainissement autonome pour la partie Nord du village et une solution collective pour la partie Sud;
- l'assainissement autonome pour tout le village.

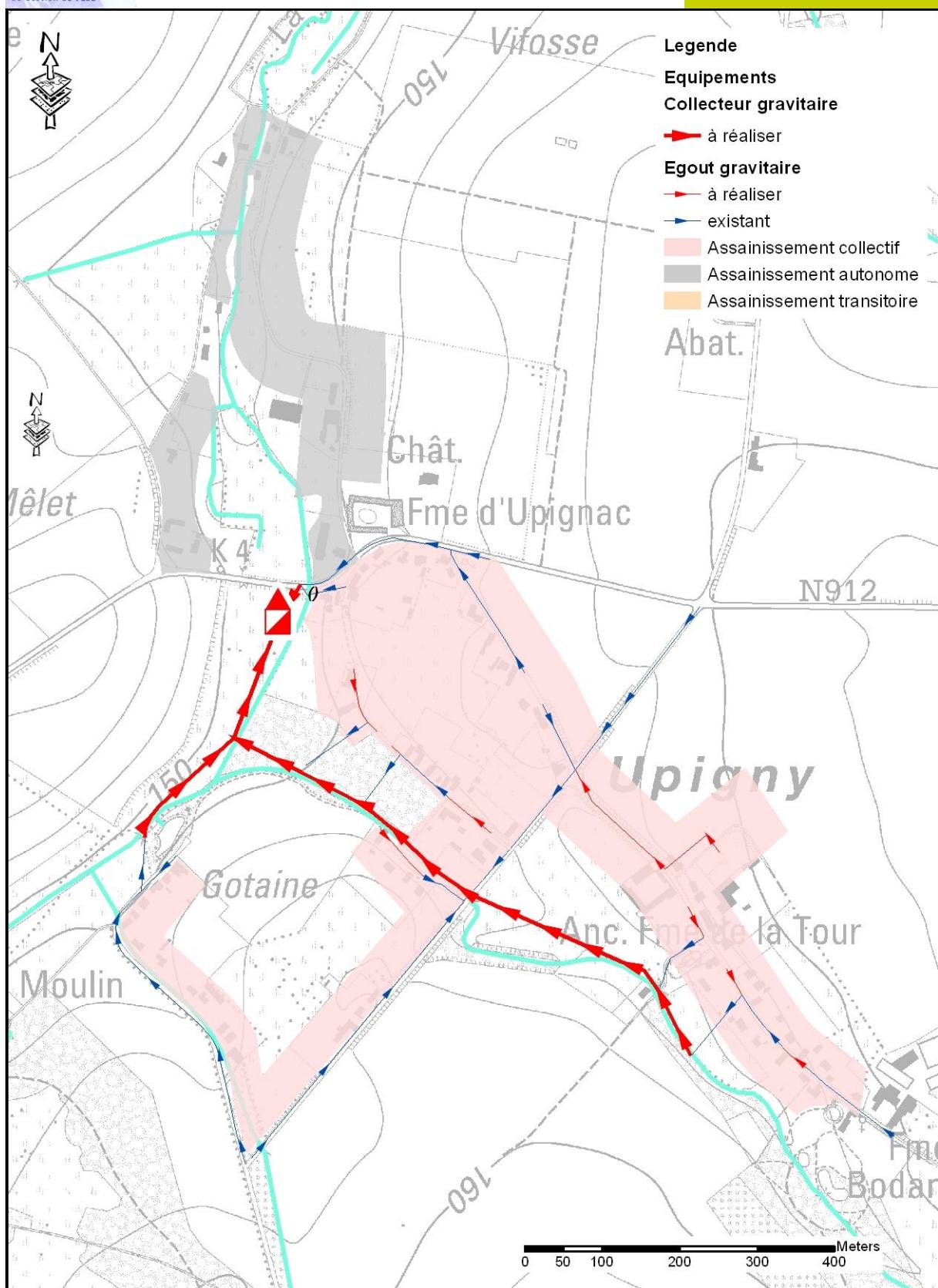
Une solution collective pour l'ensemble du village est écartée d'office vu les coûts d'investissement trop important qu'elle générerait pour le Nord du village.

4.1. Solution autonome au Nord de la N912 et collective au Sud

Cette solution nécessite la pose d'un collecteur en prairie allant du Sud-Est du village le long du ruisseau André jusque son rejet dans la Mehaigne et une seconde branche perpendiculaire le long de la Mehaigne (voir figure 16 ci-dessous).

Dans cette solution l'égouttage devra être complété au fur et à mesure des nouvelles constructions et après la mise en œuvre des ouvrages d'assainissement. Dans notre analyse financière nous n'avons pas tenu compte de éventuels tronçons d'égouttage à financer par des privés.

Les travaux de collecte sont conséquents, l'emplacement pour la station d'épuration est d'accès aisément et ne nécessite pas d'investissements particuliers élevés (chemin d'accès, ...), nous avons donc retenu un ratio d'investissement à l'EH faible pour cette dernière.



En matière d'investissements à réaliser, on a :

Travaux d'égouttage :

TOTAL : 618 m x 550 €/m (canalisations essentiellement en voirie) = **339.900 €**

Travaux de collecte : 1147 m x 450 €/m (canalisations en prairie) = **516.150 €**

Station d'épuration : Capacité à créer : 220 EH x 2.500 €/EH = **550.000 €**

Coûts totaux : **1.405.150 €**

Pour 83 habitations, soit un ratio de **16.940 €/ habitation**

Comparatif financier entre solution autonome à la parcelle et solution collective :

Coût global	Moy	Min	Max
/an/habitation	779	526	1031
<i>Soit</i>	103%	70%	137% du coût d'un SEI intensif
	181%	122%	240% du coût d'un SEI extensif

Bien que proche du coût moyen pour un SEI intensif, la solution collective proposée ne rentre pas dans les ratios retenus par la SPGE et n'est donc pas retenue.

5. CONCLUSIONS

De l'analyse des éléments ci-avant amendée de l'aspect technico-financier, la solution « assainissement autonome» est retenue pour la zone transitoire d'Upigny.

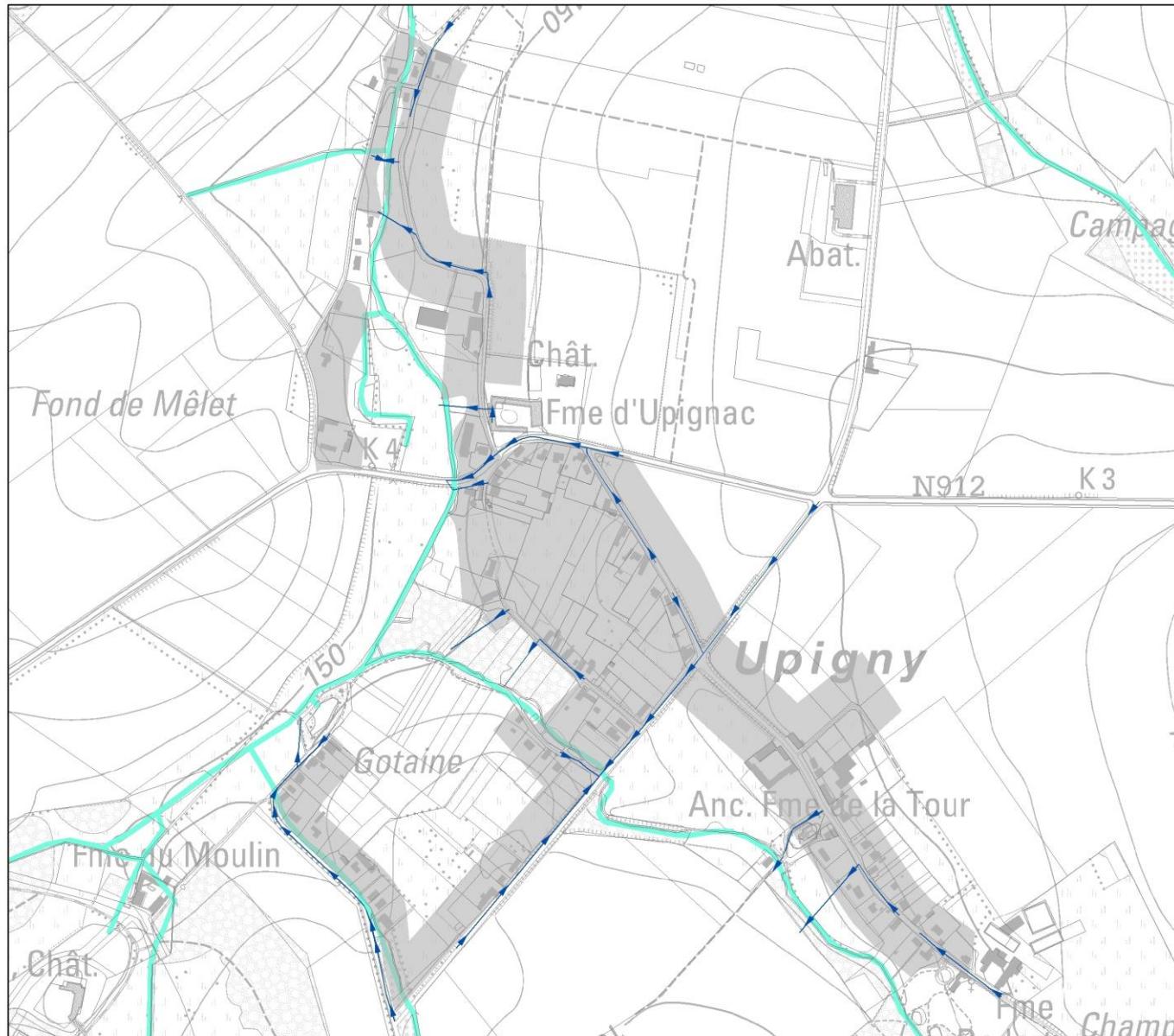
Les tableaux ci-après listent les parcelles cadastrales (entièrre ou partielle) concernées.

Liste des parcelles transférées en assainissement autonome dans le cadre de la présente étude		
Commune	Division	Section / N° cadastral
Eghezée	Upigny 3	A87 G, A89 G, A93 S, A94 S, A95 B, A96 P, A99 A, A99 D, A102 F, A106 B, A112 B, A114 H, A115 D, A115 E, A116 D, A117 F, A123 D, A123 E, A124 F, A152 A, A153 A, A154 C, A159 F, A163 A, A163 F, A163 G, A164 G, A164 K, A166 S, A177 A, A180 F, A182 , A183 A, A183 B, A186 H, A192 C, B6 L, B6 M, B6 N, B7 A, B11 K, B13 B, B15 D, B17 R, B17 S, B18 P, B18 R, B20 E, B21 G, B24 H, B25 A, B25 C, B26 H, B32 , B32/02 A, B32/02 B, B33 E, B33 F, B33/02 , B37 D, B41 P, B42 C, B46 M, B46 N, B47 F, B48 H, B49 B, B49 C, B53 C, B55 B, B57 E, B58 B, B61 P, B62 A, B62 B, B63 K, B63 L, B65 B, B65 D, B66 M, B68 K, B69 R, B71 G, B72 A, B73 B, B75 K, B75 L, B75 N, B75 P, B75 R, B76 C, B76 D, B80 F, B82 C, B83 A3, B83 B3, B83 C3, B83 G2, B83 L2, B83 M2, B83 N2, B83 P2, B83 R2, B83 S2, B83 V2, B83 Y2, B83 Z2, B84 L, B84 M, B84 N, B94 D, B94 G, B94 H, B94 K, B94 L, B95 E, B125 B2, B128 B, B129 P, B131 H, B134 C, B134 F, B136 G, B137 C, B138 D, B138 H, B139 D, B139 E, B139 G, B144 B, B145 R, B146 P, B148 L, B148 M, B148 N, B152 B, B152 C, B154 B, B158 D, B158/02 A, B159 A, B160 B, B160 C, B162 G, B164 F, B164 K, B164 L, B165 S, B166 E, B166 F, B168 B, B174 K, B176 K, B179 A, B180 D
	Dhuy 13	D88 G, D91 D, D92 D, D94 G, D94 H, D96 B, D97 D, D98 K, D98 L, D102 B, D105 A, D125 B, D126 F, D127 H, D130 H, D130 K, D131 N, D131/02 , D133 C, D134/02 A, D135 C, D136 F, D137 B, D138 B, D143 S2, D143 V2, D144 D, D146 D, D150 C, D150 D, D152 B, D156 B, D158 A, D158 B, D158/02 , D160 B, D161 B, D162 D, D162 F, D162 G, D163 E, D163 F, D166 C, D167 F, D171 D, D174 E

De ce fait, les parcelles ci-avant sont reprises en « **habitation en zone urbanisable sous le régime de l'assainissement autonome non incident dans la zone d'étude** ».

Pour le solde des zones urbanisables ou autre agglomérations voisines non concernées par la zone transitoire sous étude, les parcelles sont reprises en « **zone urbanisable – hors périmètre de la zone d'étude** ».

L'ensemble de ces informations sont synthétisées sur la cartographie de conclusions reprise ci-après.



LEGENDE

Limites parcellaires

Station collective

▲ A réaliser

Réseau de collecte et d'égouttage

►►►► Collec. sous pression

— Collecteur gravitaire

— Egout gravitaire

→ à réaliser

→ en cours de réalisation

→ existant

→ à diagnostiquer

Réseau d'évacuation d'eaux claires

→ Aqueduc

— Fossé

Zones urbanisables (périmètre de l'étude de zone)

■ Régime autonome - Incident (SEI)

■ Régime d'assainissement autonome non incident

■ Régime d'assainissement collectif

Habitations hors zone urbanisable

■ Régime d'assainissement collectif

■ Incidences dans la zone d'étude

Zones urbanisables (hors périmètre de l'étude de zone)

■ Toutes zones urbanisables

Zone de baignade

— Zone amont de baignade

Zones de prévention arrêtées

■ Ila - rapprochée

■ IIb - éloignée

■ III - surveillance

— Eaux de surface

0 50 100 200 Mètres